

Des actions rendues possibles grâce au partenariat

Tarn et Garonne - 1 action :

Public concerné :

- ↳ Femmes atteintes de cancer du sein ;
- ↳ Femmes souffrant de cancers non spécifiquement féminins ;

Les groupes ont été constitués à partir d'un recrutement interne au service et externe via les orientations du service social hospitalier et de la Ligue contre le cancer.

Haute - Garonne - 1 action :

Public concerné : territoire péri-urbain

- ↳ Personnes atteintes d'une pathologie lourde (VIH, cancer, addictions, dépressions sévères) et de statut différent (arrêt de travail, invalidité, RSA, etc.) ;

Il s'agit d'une action en coopération avec le CCAS de Tournefeuille.

Aveyron - 3 actions :

Public concerné :

- ↳ Femmes souffrant de pathologies invalidantes évolutives ou chroniques et en situation de précarité (2 actions).

Le groupe a été constitué dans le cadre d'accompagnements individuels.

- ↳ Personnes souffrants de troubles psychiques et/ou fragiles psychosocialement.

Le partenariat avec le GEM (Groupe d'entraide mutuelle) a permis de développer cette action.

Hautes-Pyrénées - 1 action :

Public concerné

- ↳ Femmes de 40 à 60 ans souffrant de fibromyalgie ;

Le recrutement s'est réalisé auprès des personnes :

- ↳ rencontrées en intervention individuelle par les assistants sociaux du service ;

↳ ou signalées par :

- la MDPH ;
- la CPAM ;
- la médecine du travail.

Tarn - 2 actions :

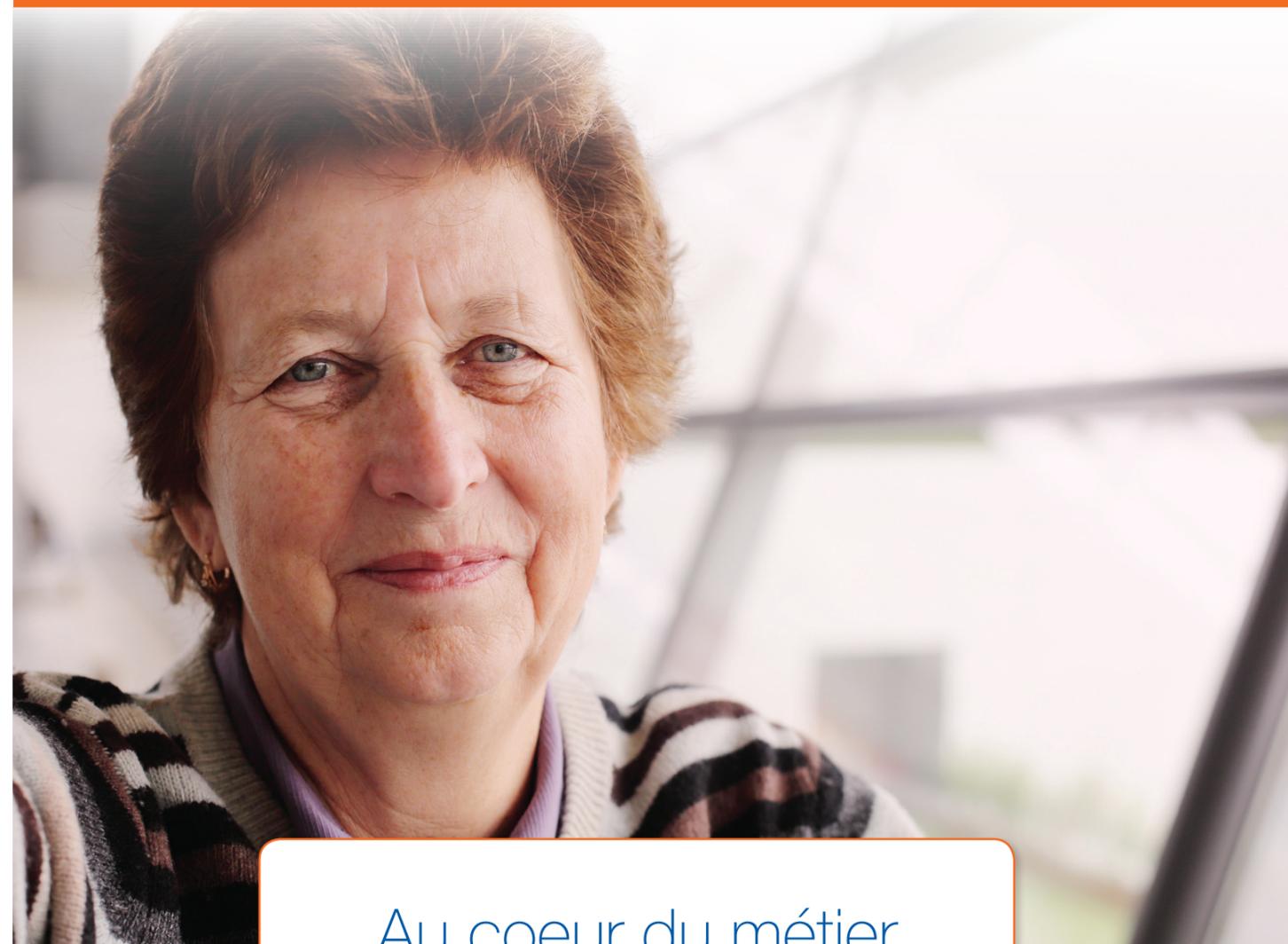
Public concerné

- ↳ Femmes souffrant de cancers du sein sur la phase identifiée de « remobilisation » après les soins.

Ces actions ont été proposées à des assurés déjà concernés par une première intervention du service social.

Partenariat Ligue contre le cancer, Plan local d'insertion, Maison de l'emploi.

L'accompagnement des personnes malades



Au coeur du métier des assistants de service social de l'Assurance maladie

Permettre aux assurés de faire face aux conséquences sociales, familiales, financières et professionnelles liées à la maladie, en appui de la prise en charge médicale et des dispositifs légaux.

Notre volonté :

L'amélioration de la qualité de vie des personnes malades

Un public atteint de pathologies lourdes et invalidantes susceptibles de le fragiliser :

- ↳ Bouversements majeurs dans la vie sociale, familiale, financière, professionnelle et personnelle ;
- ↳ Méconnaissance et difficulté d'accès aux structures et dispositifs ;
- ↳ Non recours aux soins y compris soins de support ;
- ↳ Renoncement aux soins ;
- ↳ Dénier de la maladie ;
- ↳ Perte de confiance et d'estime de soi liée à la diminution des capacités, la perte de statut et des rôles sociaux, le sentiment d'inutilité ;
- ↳ Peur de la maladie, de ses séquelles, voire peur de la mort.



« On dépense beaucoup d'énergie pour se soigner et on n'a plus de force pour faire les démarches, on ne comprend pas ce que l'on nous dit, on a besoin de soutien quotidien et de présence. »
Martine, 54 ans

En 2015,
295 156
personnes étaient reconnues
comme relevant d'une ALD

14 185
personnes bénéficiaient
d'une pension d'invalidité.

En 2016

25,11%
des personnes relevant d'une ALD
parmi les arrêts de plus de 90 jours
contactées par une offre de service.

Les affections les plus représentées sont : Les cancers, les maladies cardio-vasculaires et d'autres maladies chroniques : diabète, troubles mentaux.

Le service social en appui de la prise en charge sanitaire assure un accompagnement social global des assurés en lien avec les partenaires intra et extra institutionnels.

L'intervention sociale a longtemps été essentiellement curative. Aujourd'hui, elle s'enrichit d'une dimension préventive.

A partir des demandes spontanées des personnes ou sur orientation des partenaires, le service social accompagne la personne malade vers la réalisation de son projet de vie.

L'accompagnement collectif renforce le soutien des personnes pour une plus grande autonomie

En 2016, 8 actions ont été conduites auprès de 499 personnes malades.

Elles ont mobilisé entre 5 et 13 séances :

- ↳ 4 actions ont ciblé les pathologies cancéreuses dans la phase de retour au domicile après les soins ;
- ↳ 5 actions ont ciblé d'autres pathologies invalidantes, évolutives ou chroniques.

« Cela est plus facile d'aborder cette intimité dans le groupe, le fait de juste parler de mes ressentis m'a libérée. »
Sylvie, 56 ans



Les bénéfices pour la personne :

- ↳ Trouver un lieu de paroles pour l'expression de la souffrance, des peurs liées à la pathologie, aux pronostics et à la mort ;
- ↳ Obtenir des informations utiles sur les incidences de la pathologie, des conseils en matière de gestion de la souffrance ;
- ↳ Retrouver grâce au regard positif des pairs la confiance en soi et l'estime de soi ;
- ↳ Être à nouveau en capacité de réaliser des démarches adaptées de santé, de soins et de retour à l'emploi.

« Le groupe fait du bien, oblige à sortir, s'habiller pour s'y rendre. »
Brigitte, 58 ans

« D'entendre les autres, j'ai trouvé les mots pour expliquer, parler. »
Anne, 53 ans